

Date de mise en application du dispositif	
P.P.A.P.	P.P.R.E
dispositif instauré en 1998	- dispositif expérimental en 2005-2006 dans au moins une circonscription et un collège par département - généralisation prévue en 2006.

Public concerné	
P.P.A.P.	P.P.R.E.
élèves de CE2 et de 6 ^{ème}	élèves de cycle 2, de CE2 et de 6 ^{ème} , en priorité en 2005-2006
poursuite possible du PPAP en CM, puis dans les classes suivantes	élèves de tout niveau de la scolarité obligatoire, à partir de 2006
élèves rencontrant des difficultés scolaires	élèves présentant de grandes difficultés scolaires
élèves qui ne maîtrisent pas 75 % des compétences de base	élèves dont la maîtrise des compétences attendues est défailante
	mise en place systématique lorsqu'un redoublement est décidé
	ne se substitue pas aux enseignements adaptés nécessaires pour les élèves en difficulté scolaire globale, grave et durable

Objectif du dispositif	
P.P.A.P.	P.P.R.E.
maîtrise des compétences de base	maîtrise des connaissances et compétences du « socle commun »

Diagnostic : analyse des besoins	
P.P.A.P.	P.P.R.E.
d'après les résultats de l'évaluation nationale, en accordant une attention privilégiée aux compétences nécessaires en français et mathématiques	d'après les résultats de l'évaluation nationale portant sur les compétences attendues en mathématiques et maîtrise de la langue française (en tant qu'objet d'étude ou comme outil pour les autres apprentissages). Au collège, le P.P.R.E. concerne aussi la langue vivante 1.
importance de la participation de membres du R.A.S.E.D.	implication possible des RASED
participation possible des personnels de santé, assistantes sociales...	

Modalités de mise en œuvre du programme personnalisé		
P.P.A.P.	P.P.R.E.	
	A l'école	Au collège
élaboration par le conseil de cycle et au collège par l'équipe des enseignants	<ul style="list-style-type: none"> - concertation lors du conseil des maîtres de cycle - définition commune d'actions à mettre en place à partir de l'analyse de la situation de l'élève 	<ul style="list-style-type: none"> - définition par le chef d'établissement des moyens disponibles et mobilisables dans l'établissement - coordination du travail assurée par le professeur principal en relation avec l'équipe pédagogique
formalisation : définition des acquis, objectifs, étapes, évaluations	formalisation dans un document : objectifs, modalités, échéances, évaluations	
information de l'élève et de ses parents	présentation du dispositif retenu par le maître de la classe et le directeur aux parents de l'élève	présentation du dispositif retenu à l'élève et à ses parents par le professeur principal et le chef d'établissement
prise en charge par le maître de la classe ou de manière décloisonnée entre plusieurs classes	aide individualisée - groupes de besoin - tutorat Le P.P.R.E. peut être articulé à des actions hors temps scolaire.	

Accompagnement du dispositif

P.P.A.P.	P.P.R.E.
<ul style="list-style-type: none">- aide aux équipes pédagogiques par l'équipe de circonscription : analyse, démarche, outils, organisation...- rencontres entre enseignants du cycle des approfondissements et de 6^{ème}	<ul style="list-style-type: none">- suivi du dispositif par l'IEN et l'équipe de circonscription- coordination du travail des enseignants par le professeur principal et proposition d'un plan d'action au chef d'établissement.- soutien des I.P.R. à la réflexion des équipes enseignantes
<ul style="list-style-type: none">- mutualisation des initiatives pertinentes, des stratégies efficaces et des outils adaptés- mise en place de formation dans le cadre des plans départementaux et académiques de formation	<ul style="list-style-type: none">- bilan de l'expérimentation par l'I.E.N. et par le chef d'établissement- identification de priorités de formation continue pour transmission à l'I.A.